



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Personnel

Question écrite n° 39125

Texte de la question

M Marcel Rigout appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture sur la titularisation des personnels contractuels des centres de formation d'apprentis et des centres de formation professionnelle et de promotion agricole en 1987. En réponse à une question, durant la discussion du projet de budget pour 1987, le ministre s'était engagé à régler le problème l'année suivante. Or non seulement le projet de budget 1988 n'apporte aucune solution au problème, mais de plus aucune réponse n'a été apportée aux questions posées sur ce problème lors de la séance de l'Assemblée nationale du 23 octobre 1987. Pourtant : la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, notamment dans son article 73, accorde aux personnels non titulaires en fonction, recrutés avant le 14 juin 1983, un droit à titularisation sur les emplois vacants ou créés par les lois de finances ; la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 (article 20-1) dispose que « l'Etat prend en charge la retribution du personnel administratif et enseignant des établissements visés à l'article L 815-1 » ; l'article L 815-1 du code rural englobe, à côté des lycées agricoles et des lycées d'enseignement professionnel agricole, les CFA et les CFPPA ; en conséquence, la loi contient bien un engagement de créer les emplois nécessaires au fonctionnement des CFA et des CFPPA, emplois permettant de titulariser les personnels en fonction depuis le 14 juin 1983 ; à l'éducation nationale, les personnels oeuvrant dans les structures homologues (GRETA, CFA) ont bénéficié de mesures de titularisation, qu'il convient d'étendre aux personnels du ministère de l'agriculture au nom du plan de parité prévu à l'article 9 de la loi n° 84-579 du 9 juillet 1984. Au bénéfice de ces positions, il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour réaliser l'engagement pris devant la représentation nationale, le 30 octobre 1986, et appliquer les lois précitées.

Données clés

Auteur : [M. Rigout Marcel](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39125

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 1988, page 1597